

(¹)

(N° 287.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AOÛT 1899.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1899 (¹).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. RAEPSAET.

Ajouter un article 23 ^{bis} ainsi conçu :	Dit artikel 23 ^{bis} bij te voegen :
ART. 23 ^{bis} .	ART. 23 ^{bis} .
Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux.	Beek « De Spiere ». — Onteigeningen en werken.
Crédit demandé fr. 30,000	Aangevraagd krediet . . . fr. 30,000

PAUL RAEPSAET.

JUSTIN VAN CLEENPUTTE.

JOS. HOVOIS.

(¹) Budget, n° 211, XV.

Rapport, n° 263.

Amendements, n° 268, 275, 281 et 284.